



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**fixant la liste des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale
pour le second tour de scrutin le 7 juillet 2024**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article R. 101 du Code électoral ;

Vu la loi n° 2010-165 du 23 février 2010 ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu la circulaire NOR IOMA2415691J du 11 juin 2024 du ministère de l'intérieur et des outre-mer, relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu les candidatures à l'élection des députés, déposées pour le second tour à la préfecture de la Charente du lundi 1^{er} juillet au mardi 2 juillet 2024, à 18h00 ;

Vu les résultats du tirage au sort des panneaux d'affichage qui s'est tenu à la préfecture de la Charente le dimanche 16 juin 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le second tour de scrutin de l'élection des députés, organisé le dimanche 7 juillet 2024, la liste des candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, par circonscription et dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage à l'issue du tirage au sort, est établie en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les emplacements spéciaux réservés dans les communes, pour l'apposition des affiches électorales, sont attribués dans l'ordre résultant du tirage au sort établi à l'issue du dépôt des candidatures au 1^{er} tour des élections.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes du département de la Charente sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, communiqué aux mairies pour affichage.

Angoulême, le 2 juillet 2024

La préfète,

Martine CLAVEL

ANNEXE 1

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024
SECOND TOUR DE SCRUTIN DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024**

1^{ère} CIRCONSCRIPTION

Numéro	Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant
1	MESNIER Thomas	REGRENIL Laëtitia
4	PILATO René	MARCHAND Aude
5	LATUS Marion	DEMONT Guislain

ANNEXE 2

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024
SECOND TOUR DE SCRUTIN DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024**

2^{ème} CIRCONSCRIPTION

Numéro	Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant
1	MARTIN Barthélemy	RIVIERE Nathalie
7	MARSAUD Sandra	MASSACRET Ludovic

ANNEXE 3

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024 SECOND TOUR DE SCRUTIN DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024

3^{ème} CIRCONSCRIPTION

Numéro	Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant
1	LEBRAUD Virginie	BERTHAULT Patrick
4	COLOMBIER Caroline	DESLANDES Vivian